

# COMITÉ DE DIRECTION

## 28 avril 2025

### PROCÈS VERBAL

Ouverture de la séance à 19h00

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis FOURCADET à ce présent,

Les membres du bureau ont été régulièrement convoqués et reconnaissent avoir reçu l'ordre du jour du présent comité.

#### Membres présents en visioconférence

M. Alexandre BOTTA, Mme Valérie BURIE, M. Anthony COUÉ, Mme Christiane DAVID, M. Franck DESPAGANAT, M. Julien GOULLON, Mme Fanny HAMOT, M. Mohamed MOHATTA, Mme Corinne MARIE-dit-MOISSON, M. Jean-Jacques SAUVAGE, M. Éric SCHOUMSKY, Mme Coralie TEXIER

#### Absent excusé

Mr Marc RAGONA

#### Invité(s)

Mme Magali BATON (secrétaire générale de la FFJDA)  
et M. Mikaël MARGERIT (directeur adjoint de la formation à la FFJDA)

Le Président constate que le quorum requis est atteint et que le comité peut valablement délibérer sur la résolution ci-dessous.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres.

#### Intervention de Mikaël MARGERIT : explications sur l'évolution du CFEB vers le CAF

Mikael est invité à intervenir en début de CD du Japon (décalage horaire car il est 2h du matin). L'objet de son intervention est de présenter la position de la fédération concernant le CAF (Certificat d'Animateur Fédéral) afin que nous ayons tous la même information sur ce qu'il nous faut mettre en place.

Position de la fédération :

- ✓ Tout le monde doit se regrouper sur ce même dispositif (c'est le cas du Jujitsu brésilien cette saison)
- ✓ Principe de formation continue qui reste obligatoire
- ✓ Validité du CAF sur 3 ans intégrant de la formation continue équivalente à 20h à faire sur les 3 ans
- ✓ Eviter de diplômer des enseignants que l'on ne voit plus pendant des années (c'était le cas au judo).
- ✓ Renouvellement du CAF après 3 ans si la formation continue est effective
- ✓ Possibilité de décider de délocaliser cette formation continue en région (équivalent à 1 stage / an)
- ✓ Prévoir la liste de stages validant des heures de formation continue
- ✓ Principe d'un tronc commun à toutes nos disciplines de 40h et d'un module spécifique par discipline.
- ✓ Le tronc commun doit inclure les formations obligatoires (alertes dérives, laïcité)
- ✓ Possibilité de reprendre tout ou partie du tronc commun du judo pour nos disciplines
- ✓ Module spécifique par discipline à petits volumes qui doivent être cohérents entre eux.

Le CQP Kendo a été stoppé car le critère d'employabilité n'était pas atteint (aucun professionnel).

Ce point a fait l'objet d'échanges :

Julien : on change le nom à la rentrée et on évolue sur le contenu pendant l'olympiade. Il n'est pas raisonnable de faire cette évolution dans l'urgence. La logistique est lourde, réservation des salles, convocations des stagiaires, etc... C'est trop dangereux et il s'y refuse.

Christiane : c'est rapide à faire quand il s'agit de simplifier. On peut ne faire qu'un seul stage au démarrage et s'appuyer sur des stages en région.

Mikaël : Quand on change quelque chose qui fonctionne depuis longtemps, cela peut faire peur mais c'est faisable.

Valérie : peut-on utiliser le tronc commun judo ? réponse de Mikaël : oui.

Mohamed : est-ce que le travail à faire a été défini et planifié ? réponse de Julien : non

Le président remercie Mikaël pour s'être rendu disponible et pour la qualité de son intervention

### **Point 1 : Election du Secrétaire Général**

Suite à la démission de Coralie TEXIER du poste de secrétaire générale

Sur proposition du président : Mme Valérie BURIE

**Pour : 12**

**Contre : 1**

**Abstention : 0**

### **DÉCISION**

**Cette proposition est approuvée**

### **Point 2 : Nomination du 2<sup>ème</sup> vice-président représentant les disciplines rattachées**

Rappel du contexte : extrait du mail envoyé aux présidents de CRKDR et aux grands électeurs le 19 novembre 2024 (l'intégralité du mail vous sera envoyée dans la foulée de la convocation) :

**Axe n°3 : rapprochement avec les Disciplines Rattachées**

Comme évoqué plus haut, nous devons refaire l'élection du deuxième vice-président.

Pourquoi ? Car le recours en annulation s'est appuyé sur le règlement particulier du CNKDR (page 158 Titre V article 10) où il est indiqué que « les coordinateurs des commissions des disciplines rattachées ne sont pas membres du bureau mais sont invités aux réunions de celui-ci s'ils sont concernés par les sujets mis à l'ordre du jour ».

Nous avions nommé un coordinateur d'une discipline rattachée comme 2<sup>ème</sup> vice-président comme cela l'a toujours été fait par le passé mais ce point a été contesté.

**Pour cette raison, le 2<sup>ème</sup> vice-président ne sera temporairement pas un coordinateur d'une discipline rattachée.**

Cependant je m'engage à proposer un nouveau texte validé par le service juridique de la FFJDA qui nous permettra d'élargir la nomination du 2<sup>ème</sup> vice-président à un coordinateur d'une discipline rattachée.

Ce texte sera présenté au comité directeur puis à la prochaine AG pour validation.

Aujourd’hui, la modification de l’article 10 sur la composition et l’élection du bureau a été votée lors de l’AG du CNKDR le 29 mars 2025 puis validée par le CA de la FFJDA du 3 avril 2025.

### **Sur proposition du président comme vice-présidente représentante des disciplines rattachées :**

**Corinne Marie-Dit-Moisson**

Ce choix découle de son parcours dans le Budo comme l’indique ses différents pratiques depuis de très longues années :

Jodo 7ème DAN KYOSHI, Iaido 4ème DAN, Kendo 2ème DAN, Aikido, 5ème DAN Aikikai

Corinne est de plus à l’aise en japonais à l’oral comme à l’écrit

Elle montre depuis le début de l’olympiade une implication sincère pour le développement de nos disciplines

Ce point a soulevé beaucoup de questions.

Fanny : je ne comprends pourquoi on vote pour un poste qui n’est pas vacant

Julien prend la parole au nom d’un certain nombre des membres du CD : ce vote n’aura pas lieu, nous refusons ce vote

Corinne : il faut que nous travaillions ensemble et que les disciplines rattachées soient bien représentées

Julien : au nom de l’article 12, ce vote n’a aucune raison d’exister, je ne suis pas démissionnaire, le bureau n’a pas été révoqué. C’est pour cette raison que nous sommes huit (8) à refuser de voter.

Corinne : est-ce que cela veut dire que les disciplines rattachées ne seront pas représentées au bureau ?

Julien : il n’y a aucune obligation statutaire, c’est une habitude. Ce n’est pas la présence d’un coordinateur de DR au bureau que nous contestons, c’est l’attitude et la violation manifeste des textes sans aucun frein malgré plusieurs avertissements. On ne peut pas faire n’importe quoi en bafouant le respect des gens. Si nous acceptons de voter, ce serait cautionner cette violation des textes.

Valérie : je ne comprends pas, il y a toujours eu depuis deux olympiades, deux VP, un pour le Kendo et un pour les DR, pour qu’il n’y ait pas un cumul des fonctions et que tout ne repose pas sur la même tête.

Fanny : le sujet est que nous n’avons pas à voter pour un poste où Julien n’est pas démissionnaire.

Valérie : c’était pour préciser qu’il y avait des « us et coutumes »

Julien : c’était des bons « us et coutumes » et cela fait sens d’avoir un VP pour les DR. Ce que l’on remet en cause aujourd’hui c’est la non-application des textes

Corinne : qu’est-ce que cela veut dire, on viole des textes ?

Anthony : Julien ne démissionne pas, le poste n’est pas vacant

Jean-Louis : dans un contexte où y a eu la nomination d’un 2<sup>ème</sup> VP représentant les DR, puis une remise en cause de cette nomination, qu’ensuite j’ai écrit aux électeurs de l’AG avec le CD en copie que je nommai provisoirement Julien comme 2<sup>ème</sup> VP. Qu’aujourd’hui, le texte a été modifié, validé par l’AG, validé par le CA de la FFJDA mais que la position de Julien est de ne pas vouloir bouger. Je propose de reporter ce point et de le traiter ultérieurement si nécessaire après consultation du service juridique.

Alexandre : au lieu d’aller déranger encore une fois le service juridique, est-ce que l’on ne pourrait pas seulement changer le vote et demander si l’on veut laisser Julien comme 2<sup>ème</sup> VP ? En tant que responsable d’une DR, j’ai toute confiance en Julien pour porter la voix de ma discipline rattachée.

Jean-Louis : J'entends ton discours, j'ai juste un programme et un engagement vis-à-vis de l'AG. Je souhaite aller jusqu'au bout de cet engagement et ce n'est pas déranger le service juridique que de demander son avis. Julien met en avant un argument qui est tout à fait recevable : il a été élu et il n'a pas à bouger. Moi je dis et j'ai écrit qu'il a été élu provisoirement en attendant de modifier les textes. Si on a fait modifier le texte par ce même service juridique, puis fait voter ce nouveau texte par l'AG et enfin l'avoir fait valider par une consultation électronique du conseil d'administration de la FFJDA, ce n'est pas pour embêter le service juridique. On va leur demander leur avis, leur position, faire une analyse comme ils savent le faire et nous donner une recommandation. Je propose donc que l'on saute ce point en attendant l'éclairage du service juridique.

Alexandre : cela veut dire que l'on va encore être à l'arrêt pendant un mois ?

Magali Baton intervient : excusez-moi d'intervenir, vous êtes des fous, vous faites quoi là ? Alexandre tu dis que l'on va encore être à l'arrêt pendant un mois, alors que si rien ne bouge vous allez être à l'arrêt pendant toute l'olympiade. Vous voyez bien la situation, cela ne va pas marcher. La façon dont vous fonctionnez aujourd'hui, si l'on a un regard systémique, cela va durer toute l'olympiade. Est-ce que c'est bien ça que vous voulez pour l'ensemble de l'olympiade ?

Alexandre : non, ce que je propose c'est de demander au CD de laisser la place de 2<sup>ème</sup> VP à Julien, si le CD vote pour, on en reste là, si le CD vote contre, je suis sûr que Julien va démissionner et on met au vote Corinne.

Magali : vous êtes fous, si vous voulez, vous verrez, on en reparlera, moi je vous laisse faire, j'observe. De toute façon, à la fin, s'il le faut, cela se terminera par une tutelle.

Jean-Louis : je vais être très clair et répéter ce que j'ai dit à la précédente réunion convoquée à l'initiative de Magali où vous n'avez pas voulu que ce soit un CD alors que nous avions le quorum. Cela fait plus de 6 mois que je me suis impliqué parce que je n'avais pas un bureau complet, parce qu'il y avait le feu, parce qu'il y avait beaucoup de choses à faire. Maintenant il y a des disciplines, il y a des départements, chacun prend ses responsabilités. J'ai été élu par l'AG sur un programme. Vous me permettez de l'appliquer, tout va bien. Vous ne me permettez pas de l'appliquer, tant pis. Aujourd'hui, je ne réponds pas aux agressions, aux diffamations. Vous ne vous en rendez probablement pas compte mais vous m'avez pris comme tête de turc, c'est votre problème mais moi je ne réponds pas du tout à ça. Vous venez d'entendre la position de la fédération. On est passé deux fois très près de partir à la fédé de Karaté. Donc ce que je propose puisque vous ne voulez pas voter ce point, c'est de passer au point suivant.

Julien : nous n'avons pas de réponse de ta part. Un exemple sur la demande de subvention pour le Women Aki Taikai, cela fait depuis décembre que l'on te demande de faire la demande de subvention. Tu le fais exprès pour saboter la commission féminine.

Jean-Louis : ce que tu viens de dire est faux, Jean-Pierre LABRU t'a répondu que l'EKF saura être réactif à la demande de subvention. Aujourd'hui nous avons une commission féminine qui est dirigée par un homme alors que nous avons une candidature féminine. Je souhaite aller jusqu'au bout de ce mode de fonctionnement, que cette commission féminine soit dirigée par une femme dans le cadre du 2<sup>ème</sup> axe de mon programme qui est la féminisation du CNKDR. Le sujet n'est pas de bloquer le WAT, c'est dans vos fantasmes.

Franck : pourquoi la commission féminine ne pourrait pas être dirigée par un homme ? J'étais déjà en charge de cette commission féminine lors de l'olympiade précédente.

Julien : je ne vois toujours pas le lien entre la demande de subvention et le fait que la commission soit dirigée par une femme

Jean-Louis : la demande de subvention est prête et elle sera transmise quand j'aurais une commission féminine dirigée par une femme dans le cadre du 2<sup>ème</sup> axe de mon programme.  
Christiane : pourquoi Julien, tu ne fais pas confiance à Jean-Louis ?

Julien : nous sommes dans une gestion qui est opaque à 1000 %, où on a absolument aucune information. Je vais vous donner un deuxième exemple : lors des championnats d'Europe, il va y avoir un jigeiko des présidents où les arbitres sélectionnés sont invités par le président de leur pays. Pourquoi ne suis pas invité ?

Jean-Louis : en tant que président, je ne souhaite pas t'inviter.

Julien : pourquoi ?

Jean-Louis : pour ton comportement

Julien : quel comportement ? Je demande une explication devant tout le monde

Jean-Louis : ce que je reproche à Julien, c'est d'être arrivé « masqué », j'estime qu'il est un espion d'Éric Malassis, il s'associe avec des gens comme Éric HAMOT, Dominique DUPUIS, tu vas même jusqu'à demander que l'on refasse des élections, que l'on me démette, que l'on fasse une AG élective. En fait, tu fais du sabordage pendant que moi je me bats pour les licenciés, pour que l'on reste à la fédération de judo, tu fais de la petite politique lamentable et je suis absolument écœuré de voir ça. Je trouve que tu n'as aucun respect pour le Budo. J'ai poussé, tu n'imagines même pas combien pour que tu sois dans la sélection des arbitres européens, je t'ai présenté lors de l'Open à Magali BATON comme l'avenir du Kendo français. Mais tu n'es pas l'avenir, tu as une attitude lamentable et cela est ton problème, ce n'est pas le mien. Pourquoi je ne veux pas t'inviter au jigeiko des présidents ? parce que je ne veux pas t'y voir ? tu n'as rien à y faire, point !

Fanny : maintenant on sait pourquoi il y a un vote pour un 2<sup>ème</sup> vice-président

Jean-Louis : pas du tout, le vote pour le 2<sup>ème</sup> VP c'est depuis le départ, c'est pour avoir un VP des DR qui correspond à 45% de nos licenciés, ce que je trouve tout à fait normal.

Valérie : ce point est consensuel, d'avoir un VP kendo et un VP des DR ne pose pas de problème. Le point est que Julien n'étant pas démissionnaire, on ne peut pas voter. Je propose que l'on passe au point suivant.

## DÉCISION

**Cette proposition est ajournée**

**Point 3 à la demande de Julien GOULLON, ci-dessous son mail adressé au comité de direction le 15 avril 2025 :**

Bonjour à toutes et à tous,

Je souhaiterais ajouter à l'ordre du jour du prochain Comité de Direction la question de la **dissolution du binôme en charge du département enseignement**.

**Motif de cette demande :**

Il apparaît clairement que nos manières de travailler sont trop différentes avec Christiane pour que notre collaboration soit efficace.

On me "reproche" de travailler de façon trop rapide, trop autonome, et de m'appuyer sur mes compétences professionnelles. (Je précise d'ailleurs que je n'utilise aucunement les réseaux sociaux dans ce cadre.)

Certaines **décisions mineures** ont pu être prises sans concertation, mais cela a été nécessaire pour préparer la fin de la saison (examens) et préparer la suivante, dans un contexte d'engagement faible et de sous-estimation du travail à réaliser de la part de ma binôme (à mon avis),.

Par ailleurs, je suis en profond désaccord avec la vision exclusivement "judo" qui est transposée au disciplines du CNKDR, et qui, à mon sens, ne fonctionne pas. Cette orientation n'est partagée ni par moi, ni par les cadres, toutes disciplines confondues :

- Un CFEB exclusivement en visio ;
- L'absence **totale** de formation en physiologie du sport ;
- Un CFEB délivré dans une logique "assistant professeur", inadaptée à la réalité de nos enseignants au sein du CNKDR.

Cette approche me paraît déconnectée des réalités du terrain, sans réelle concertation avec les acteurs concernés.

En conclusion, deux options se présentent concernant mon implication :

- Soit je continue à travailler efficacement avec l'ensemble des cadres du CNKDR, en maintenant une dynamique de co-construction avec les intervenants (cadres et FFJDA) pour garantir une formation de qualité (tout en essayant d'optimiser les coûts) ;
- Soit je me retire du département enseignement avec effet immédiat.

Je tiens à être clair, ce n'est absolument pas une menace, seulement un état des lieux factuel sur le fonctionnement de ce département, si vous le souhaitez je peux fournir la liste complète des actions menées, des actions en cours et des actions à réaliser.

Je veux également préciser que je ne suis pas hyperactif (qui est une pathologie), mais simplement investi et travailleur, par passion et par sens des responsabilités.

Merci de votre attention.

**Julien Goullon**

Vice-président du CNKDR en charge de l'enseignement  
[enseignement@cnkendo-dr.com](mailto:enseignement@cnkendo-dr.com)  
[julien.goullon.cnkdr@gmail.com](mailto:julien.goullon.cnkdr@gmail.com)

Sur proposition de Mr GOULLON, le vote porte sur la dissolution de ce binôme.

Christiane : est-ce que le binôme peut s'exprimer ?

Valérie : le binôme peut s'exprimer

Christiane : le binôme personnellement, il ne demandait pas le « divorce ». Je vais peut-être me présenter. Je suis pratiquante judo-jujitsu 5<sup>ème</sup> DAN, Kendo 6<sup>ème</sup> DAN Renshi, j'ai pratiqué le Iaïdo 3<sup>ème</sup> DAN également. Je suis enseignante professionnelle depuis 40 ans, au Judo Kendo Club Fontenaisien à plein temps, J'ai un brevet d'état d'éducateur sportif 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>ème</sup> degré, j'ai un diplôme Judo, Jujitsu et de personnes en situation de handicap, J'ai un brevet fédéral homologué de Kendo, ce qui correspond comme le disait Mikaël tout à l'heure à un diplôme de Kendo professionnel, j'ai formé avec d'autres professeurs plus de 70 yudansha de 1<sup>er</sup> à 7<sup>ème</sup> DAN, dont 2 jeunes 7<sup>ème</sup> DAN et un des deux actuellement le plus jeune 7<sup>ème</sup> DAN d'Europe. Ceux sont des enfants que j'ai eu qui sont maintenant 7<sup>ème</sup> DAN. J'ai formé en Judo des assistants club, j'ai été tutrice d'un BPJEPS. En Kendo, j'ai formé 15 BFEK, 4 BFHEK et des CFEB. Pour finir, j'ai été 30 ans déléguée technique régionale des Pays de la Loire. Moi, personnellement, je pense que j'ai des compétences pour être au département enseignement.

Julien : Je vais compléter pour ne pas se méprendre sur ce que je dis, et je le dis devant tout le monde, tu es une enseignante brillante. Je l'ai encore vu ce we, les stagiaires sont ravis de ce que tu fais.

Christiane : merci, c'est gentil

Julien : je suis droit dans mes bottes, quand « je t'engueule », « je t'engueule » mais quand c'est brillant, c'est brillant. C'est sincère.

Christiane : je ne vois pas pourquoi « tu m'engueulerais », Julien. Un peu de respect.

Julien : quand « je t'engueule » c'est un grand mot, pardon, excuse-moi.

Christiane : il y a des façons de parler

Julien : pour moi, il y a la logistique, les plannings, les gestions d'ETP, les réservations, etc... ça ce n'est pas ton métier. Ta compétence, ta valeur, elle est sur le terrain, avec les enseignants, avec les cadres, comme ce we.

Christiane : hé bien voilà, on peut être complémentaire.

Julien : je ne peux pas t'attendre sur la logistique Christiane, par contre je veux que tu restes dans les cadres d'enseignement. C'est primordial.

Christiane : mais je veux aussi pouvoir prendre les décisions Julien. Être au département enseignant, c'est aussi pouvoir prendre des décisions, des orientations. Et ce n'est pas à toi, le « roi » de l'informatique, de la logistique de le faire, c'est à un enseignant professionnel. Il a tout à fait sa place pour faire les choix. Nous ne sommes pas professionnels, j'étais la seule enseignante professionnelle de Kendo avec Jean-Pierre RAICK, employée à plein temps dans un club. Dis-moi quelle autre personne a enseigné le Kendo de manière professionnelle ? tu en connais d'autre ?

Julien : je reconnais toute ta compétence de Kendo, Christiane. Je n'ai aucune discussion là-dessus.

Jean-Louis : est-ce que je peux poser une question ? Je voudrais que Julien, il arrête un peu d'avancer « masqué » et qu'il nous dise exactement le fond de sa pensée. Parce que je le vois depuis des semaines et des semaines, je sais exactement ce que tu es en train de faire et je voudrais que tu dises devant tout le monde que tu es en train de faire en sorte que le CAF il se ralentisse au maximum pour continuer à faire 3

ou 4 stages avec ton pote Éric MALASSIS, à continuer à construire une relation avec les nouveaux professeurs pour te faire un réseau des futurs profs, alors que l'intérêt général est de mettre en place le CAF. Je te demande de mettre en place le CAF, deal que nous avions dès le départ.

Julien : écoute les mots que je dis. Je dis que je le ferai sur l'olympiade. Je suis droit dans mes bottes.

Jean-Louis : arrête d'avancer « masqué ». Dis-nous exactement ce que tu veux faire et puis c'est tout. Tu veux te débarrasser de quelqu'un de compétent pour continuer de fonctionner avec Éric MALASSIS. Et ça c'est juste lamentable.

Julien : Christiane est brillante, demande à Coralie, à Stéphane PLOQUIN, Christiane elle est brillante.

Christiane : Stéphane, c'est mon élève et il est 6<sup>ème</sup> DAN et sélectionné comme arbitre européen.

Julien : je sais Christiane

Christiane : je l'ai eu à l'âge de 6 ans Stéphane, il faisait du Judo au début.

Julien : Christiane, en enseignement, tu es brillante. Mais tu ne sais pas ouvrir un mail. Tu as ta place dans les cadres de l'enseignement sans aucune hésitation. Mais je ne peux pas t'attendre pour faire les réservations de l'ATLETICA l'année prochaine.

Christiane : On peut travailler en binôme justement Julien. Tu n'arrives pas à travailler à deux.

Julien : je gère des équipes de 30 personnes toute la semaine, c'est mon métier.

Valérie : est-ce que je peux poser une question Julien ? Qu'est-ce qui empêcherait le binôme de fonctionner ? Chacun a son champ de compétence. J'ai compris que toi Julien tu étais plus à l'aise sur tout ce qui était logistique, planification. J'ai bien compris que Christiane était une excellente formatrice. Il y a le contenu et la logistique. Il est où le souci ? Je voudrais essayer de comprendre.

Julien : Je veux avancer vite, je ne peux pas matériellement parlant, passer ma journée au téléphone. Je vais envoyer des mails. Il faut beaucoup d'anticipation sur la réservation des salles, les plannings sont pleins un an à l'avance. Exemple de ce we, nous n'avions qu'une seule salle pour les trois disciplines. Le Iaido et le Chanbara en ont bavé avec nous au milieu.

Christiane : non, cela s'est bien passé Julien

Jean-Jacques : je confirme ce que Julien dit, la salle c'était intenable

Christiane : pour le Iaido, je comprends que le travail en armure, c'est très bruyant. Pour le Chanbara, je ne pense pas que cela ait posé beaucoup de problèmes.

Julien : Christiane, est-ce que tu as discuté avec les gens ?

Christiane : je suis d'accord, l'idéal c'est une salle où on est tout seul. Je leur ai demandé si ça s'est bien passé, ils m'ont dit oui.

Christiane : C'est vrai que Julien travaille très vite, maintenant quand il y a des décisions à prendre ou des choses à publier, il faudrait absolument que l'on soit d'accord tous les deux avant sur le fond. C'est bien d'aller vite mais il y a des choix pédagogiques. Julien ne peut prendre les décisions tout seul. Julien dans le papier de « divorce » qu'il nous a fait, il y a bien écrit « certaines décisions mineures ont été prises ». Pour moi, il y a des décisions qui ont été prises qui ne sont pas mineures.

Jean-Louis intervient : on pourrait en discuter pendant des heures, j'ai ma propre opinion, j'ai dit ce que j'en pensais. Aujourd'hui, il y a une proposition de vote à faire. Je rappelle que dans mon programme, il y a la féminisation et le duo homme / femme pour moi c'est important et de ne pas être seul sur un département c'est important, cela n'amène que des choses positives. Maintenant, ce que je souhaiterais c'est que l'on avance et que l'on puisse déclencher le vote.

Valérie : je pense effectivement qu'il faut que l'on passe au vote sinon on va finir encore très très tard. Je pense que ce serait intéressant de voir si l'on peut trouver un consensus dans le binôme si les deux ne se séparent pas pour le bénéfice de tout le monde.

**Pour : 7**

**Contre : 5**

**Abstention : 1**

### DÉCISION

#### **La dissolution du binôme « enseignement » est validée**

Mohamed demande la parole et il fait remarquer que le département n'existe plus à la suite de la dissolution du binôme qui en avait la charge.

Julien conteste et estimé qu'il est maintenant seul à la tête du département enseignement.

Valérie : je reprends ce que tu as demandé Julien : « je souhaiterais ajouter à l'ordre du jour du prochain CD la question de la dissolution du binôme en charge du département enseignement ». Puis tu décris le motif.

Jean-Louis intervient : on va faire plus simple, comme pour le point 2. Là, on a encore un problème. Je suis d'accord avec la proposition de Mohamed et on va voter pour un nouveau binôme lors du prochain CD.

Valérie confirme, il faut reconstituer un binôme enseignement. Julien se représentera et une autre personne se présentera.

Christiane : est-ce que cela veut dire que je ne peux pas me représenter ?

Valérie : tout le monde peut se présenter. On ne bloque personne. C'est consensuel et démocratique comme façon de fonctionner, non ?

Jean-Louis : il faudra que les candidats se déclarent

Julien : les textes ne prévoient absolument pas de binômes.

Christiane : c'est dans le programme de Jean-Louis

Valérie : on est parti sur un binôme homme / femme pour qu'il y ait une parité.

Mohamed : il n'y a rien dans les textes qui oblige de passer par un vote du CD

Julien confirme

La décision est prise de repasser par un vote du CD par soucis de démocratie

Christiane : comment va-t-on procéder maintenant avec les stagiaires qui se sont investis à préparer leur CFEB ?

Jean-Louis : je vais encore dire un gros mot même si je prêche dans le désert mais : « écouter pour comprendre, regarder où est l'intérêt général et être facilitateur ». Évidemment, on ne va pas planter la promotion et on va faire appel à candidatures pour le prochain CD. En tout cas merci les textes, l'élection du CD par des candidatures individuelles c'est extraordinaire. On n'est pas du tout aligné sur le même projet, mais pas du tout.

Magali veut intervenir : Vous êtes divorcés mais vous avez un enfant en commun, en l'occurrence ce sont vos stagiaires et vous devez vous en occuper le mieux possible. Vous allez être suffisamment intelligents, le temps que soit nommé le futur binôme, rendez service à vos stagiaires et puis soyez réactifs, essayez de le faire ensemble, de tenir la baraque encore jusqu'à la prochaine élection.

Corinne annonce quitter la réunion car elle est actuellement 3 heures 30 du matin au Japon  
Jean-Louis la remercie d'avoir fait l'effort de se connecter

Valérie reprend l'ordre du jour avec les questions diverses

### **Questions diverses, sujets abordés**

Point financier par Éric

Présentation des équipes de France sélectionnées pour les EKC (à mettre en annexe du CR du CD

Sponsorship : format philanthropique en passant par la fondation du sport

Communication : comment s'appuyer davantage sur nos EdF pour la mise en valeur de nos disciplines

Possibilité d'une petite mise à disposition du committee management de la FFJDA

Proposition de Valérie pour la mise en place d'un mode de fonctionnement consensuel

Naginata : championnat d'Europe en 2026 vers Paris

### **Le prochain CD prévu lors de la réunion le lundi 19 mai 2025 à 19h00, sera une réunion du bureau.**

Extrait de la convocation envoyée le 8 mai par la secrétaire générale au comité de direction :

« Bonjour à tous,

J'espère que ces ponts de mai vous trouveront en bonne forme.

Nous avions prévu un CD le 19 mai mais il est à présent trop tard pour respecter le délai de 15 jours entre l'envoi de l'ordre du jour par le bureau et la tenue du CD.

Afin d'alimenter les points à aborder lors du prochain CD, le 19/05 sera une réunion du bureau dont les objectifs seront de :

- Définir les points à mettre à l'ODJ du prochain CD
- Collecter les informations en provenance des diverses commissions et départements à partager avec tous lors du prochain CD
- Définir la date du prochain CD

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire Général.

Le Président

Jean-Louis FOURCADET



Le Secrétaire Général

Valérie BURIE

